



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 1^{er} juin à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 26 mai, conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHİ, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA M. LEONETTI, Mme SIMONPIETRI, Mme GIACOMETTI Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VOGLIMACCI	à	M. le Maire
M. ARESU	à	Mme OTTAVY
M. CAU	à	M. VANNUCCI
Mme BERNARD	à	Mme NADAL
Mme FELICIAGGI	à	Mme VILLANOVA
M. CIABRINI	à	M. LUCIANI
Mme RICHAUD	à	Mme GRIMALDI D'ESDRA

Etaient absents :

M. RENUCCI, Mme GUIDICELLI, M. FALZOÏ, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	39
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 1^{er} juin 2015

Délibération N°2015/149

Affectation du résultat du compte administratif de l'exercice 2014. Budget annexe du Stationnement.

M. le Maire expose à l'assemblée :

Conformément à l'instruction M14 qui régit ce budget, le résultat de fonctionnement du compte administratif doit faire l'objet d'une affectation par délibération.

Le compte administratif 2014 fait apparaître hors restes à réaliser les résultats suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 1 581 664.52 €

RECETTES : 1 820 727.18 €

↳ Soit un excédent de fonctionnement brut d'exécution de **239 062.66 €**.

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES : 8 099 874.97 €

RECETTES : 8 243 627.46 €

↳ Soit un excédent d'investissement brut d'exécution de **143 752.49 €**.

Les résultats du compte administratif sont en concordance avec le compte de gestion présenté par le trésorier municipal.

Tableau Etat II-2 Compte de Gestion	Résultat de clôture 2013	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture 2014
Investissement	964 237.04		-820 484.55	143 752.49
Fonctionnement	942 878.76	-534 622.88	-169 193.22	239 062.66
Total	1 907 115.80	-534 622.88	- 989 677.77	382 815.15

COMPTE ADMINISTRATIF 2014	
<i>INVESTISSEMENT</i>	
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	-820 484.55
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	964 237.04
TOTAL	+ 143 752.49
RESTES A REALISER (DEPENSES)	38 714.84
RESTES A REALISER (RECETTES)	96 448.90
SOLDE DES RESTES A REALISER	+ 57 734.06
RESULTAT	+ 201 486.55
<i>FONCTIONNEMENT</i>	
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 169 193.22
RESULTAT REPORTE	408 255.88
RESULTAT A AFFECTER	239 062.66

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les affectations et inscriptions des résultats du Compte administratif 2014 du budget annexe du Stationnement.
Pour cela il convient d'inscrire :

- Au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » le montant de 239 062.66 €.
- Au compte 002 « excédent d'investissement reporté » le montant de 143 752.49 €.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

d'adopter l'affectation du résultat du Compte Administratif de l'exercice 2014 du Budget annexe du Stationnement.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.1612-9, L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 1^{er} juin 2015 ;

Constatant que la comptabilité du budget annexe du Stationnement présente des résultats identiques à ceux du compte de gestion du Trésorier Municipal ;

APPROUVE

Par 43 voix pour

Et 3 contre (M. Luciani, M. Ciabrini, Mme Simonpietri.)

ARTICLE 1:

Le compte administratif 2014 du budget annexe du Stationnement et le compte de gestion établi par le Trésorier Municipal sont tous deux en concordance.

ARTICLE 2:

L'excédent de fonctionnement d'un montant de 239 062.66 € est affecté de la manière suivante :

- au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » dans sa totalité.

ARTICLE 3:

L'excédent d'investissement d'un montant de 143 752.49 € est affecté de la manière suivante :

- au compte 002 « Excédent d'investissement reporté » dans sa totalité.

RECONNAIT

La sincérité des restes à réaliser.

PRECISE

Qu'ils seront portés au budget supplémentaire 2015.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150601-2015_149-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2015

Publication : 04/06/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

